

redige le present acte que j'ai signé ainsi que les tenons, les parties  
ayant déclaré ne savoir écrire. A la garde, le jour, mois et an que  
dessus.

Audie <sup>marquis</sup>  
L'Épouse d'André  
post. ne

Charles Guimondier  
P. C.

Le cinq de la République française, nous il y en a eu  
par devant moi Charles Guimondier Officier de l'état civil de cette Commune  
de la garde, chef lieu de Canton, Département de Vau, ont comparu  
pour contracter mariage, Lazare Lally, Cultivateur, natif de cette  
Commune de la garde et y résidant, fille unique de feu Charles, et de  
Anne Effroy, d'un part, et Rose Epine d'André fille unique de  
feu Louis d'André et de Epine Del, d'autre part, lesquels futurs  
Conjoints étoient accompagnés de Joseph Lally Cultivateur, Jacques Jugeau de  
Cultivateur, Jacques Simon maron, et Antoine Celestin Garçon, Céderme  
sainvignes, (mères de leurs unies et de leurs parents, tous consentants au  
mariage), après avoir fait lecture de plusieurs des parties et des tenons  
1<sup>o</sup> de l'acte de naissance du futur, en date du 20 mars 1768, 2<sup>o</sup> de celui de la future en date du 2<sup>o</sup> Février 1776, et  
qu'ils sont nés de légitime mariage. 3<sup>o</sup> de l'acte de publication dudit

Lazare Pierre Lally  
et  
Rose Epine d'André

3 post.



mariage par nous fait. La course Courant sur. Et après que les  
parties ont eu les nouveaux articles à haute voix, et après s'être mutuellement  
pour Epouse, et que les unes ont eu vu leur consentement mutuel,  
j'ai, en ma dite qualité, prononcé, au nom de la loi que Lazare  
pierre Lally et Rose Epine d'André, ont mis en mariage. De  
tout quoi, j'ai redigé le present acte que j'ai signé avec les tenons  
et le mari Epouse, l'Épouse ayant déclaré ne savoir écrire. A la garde  
le jour, mois et an que dessus. Lazare Lally

Garçon  
Lally  
Charles Guimondier  
P. C.

Joseph Castellan  
et  
Rose Epine d'André

Le cinq de la République française, nous il y en a eu  
un premier par devant moi Charles Guimondier  
ministre de l'état civil de cette Commune de la  
garde chef lieu de Canton Département de Vau sous  
l'empan pour contracter mariage Joseph Castellan  
fils majeur de loi et d'Anne Rose Epine d'André  
père et Rose Marguerite d'André fille mineure